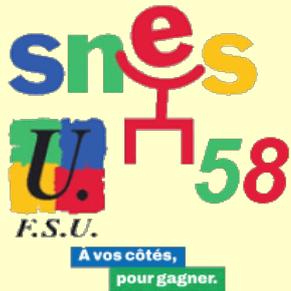


Stage CA et DHG



Jeudi 18 Janvier à Nevers

Cher(e) collègue,

Le SNES-FSU et SNEP-FSU proposent un stage, animé par Benoît Chaisy, secrétaire académique du SNEP-FSU, Olivier Crouzet et Alexandre Vinot co-secrétaires du SNES-FSU 58. Ce stage est destiné à tous les personnels membres ou futurs membres des Conseils d'Administrations de lycée ou de collège. Il est destiné à mieux connaître la réglementation pour être plus efficace en Conseil d'Administration.

Nous aborderons dans un premier temps le fonctionnement du CA concernant la préparation de rentrée.

Dans un deuxième temps, nous donnerons des pistes d'actions pour agir en amont du CA et après les CA sur la DHG.

Puis, nous terminerons cette formation en nous intéressant aux problématiques des établissements liées à la préparation de la rentrée.

Sujets abordés :

**Préparation de rentrée :
Effectifs, évolution des postes,
Compléments de service.**

**Quels sont les
compétences du CA ?**

DHG/TRMD

**Structures
pédagogiques**

Pour participer à ce stage, vous serez obligatoirement libérés de vos heures sans obligation de rattrapage et avec maintien de salaire (droit à formation syndicale : 12 jours par an).

Chaque enseignant syndiqué ou non peut participer à cette journée. Pour cela, il suffit de **déposer une demande d'autorisation d'absence de droit avant le 18 décembre** auprès de votre chef d'établissement **et de s'inscrire séparément** auprès du SNES-FSU via le questionnaire en ligne ou par mél (snès-nievre@dijon.snes.edu).

Nom
Prénom

Lieu, Le date

Grade et Fonction

Établissement

**MODELE DE DEMANDE
D'AUTORISATION
D'ABSENCE**

À Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon

Sous couvert de M (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale

et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le 18 janvier 2024 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Nevers

Il est organisé par la section départementale du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009 publié au J.O.R.F. du 30 janvier 2009).

A..... Le.....

Signature.

(1) le Principal du collège ou le Proviseur du lycée

(2) conserver l'alinéa qui vous concerne suivant que vous êtes fonctionnaires ou contractuels.

Bulletin d'inscription à renvoyer au SNES-FSU

(Bourse du Travail, Bd Pierre de Coubertin, 58000 Nevers ou par courriel à snes-nievre@dijon.snes.edu)

NOM:

PRENOM:

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

MEL :

DISCIPLINE :

ETABLISSEMENT D'EXERCICE :

Je participerai au stage « CA et DHG » le 18 janvier à Nevers (horaire : 9h00 à 17h00).
Je prendrai le repas du midi sur place : Oui Non (entourer votre réponse).

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les adhérents du SNES seront défrayés selon le barème de la section départementale pour les frais de déplacement et de repas.